



Commune de Prez

Procès-verbal de la séance n° 18 du Conseil général du jeudi 23 mai 2024

Heure de début : 19h30 – Heure de fin : 21h50 / Lieu : Prez-vers-Noréaz

Personnes présentes

Président : M. Samuel Gendre
Pour le Conseil général : 26 Conseillères et Conseillers généraux
Pour le Conseil communal : M. David Bonny, Syndic
Mme Isabelle Staub Barbey, vice-Syndique
Mmes Isabelle Bersier et Séverine Egger
MM. Pierre Bovet, Michaël Chatagny et Philippe Jolliet

Personnes excusées

Pour le Conseil général : Mmes Sarah Ducommun et Louise Reymond
MM. Martial Brülhart et André Robatel

Secrétaire au procès-verbal : Mme Rosalie Broye

Il est 19h30, M. le Président, Samuel Gendre, ouvre la séance.

Monsieur le vice-Président du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,
Monsieur le Syndic,
Madame la vice-Syndique,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,
Madame la Secrétaire communale adjointe,

Nous débutons la partie formelle de la séance. Mme Rosalie Broye, Secrétaire communale adjointe, tient le procès-verbal. La séance a été convoquée conformément à notre règlement par l'envoi de la communication par courriel ou par poste pour les conseillers qui en ont fait la demande, et par la publication dans la Feuille Officielle le 10 mai 2024.

Je vous informe de la présence de M. Alain Wicht, photographe, qui prendra quelques clichés durant la séance, afin de présenter notre travail sur le site de la commune ou dans le bulletin communal.

Je donne la parole à la Secrétaire communale adjointe pour l'appel nominal.

Mme Rosalie Broye procède à l'appel nominal.

M. le Président reprend la parole.

Je constate que le quorum est atteint et que la majorité absolue est de 14, nous sommes 26.

Les scrutateurs pour cette séance sont :

MM. Mario Ramalho, Christian Carrel, Pierre-Alain Egger et Mattia Bosco. Ils se sont répartis les tables et le comptage. Je les prie de décompter le nombre de membres dans leur secteur.

La séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera conservé jusqu'à l'approbation de celui-ci. Il est demandé à chaque personne qui s'exprime d'utiliser le micro afin de faciliter la prise du procès-verbal.

L'ordre du jour qui nous est proposé est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023
2. Informations du Bureau
3. Comptes 2023 :
 - a. Comptes de résultats
 - b. Comptes des investissements
 - c. Rapport de la Commission financière
 - d. Approbation
4. Rapport de gestion 2023
5. Approbation de la révision partielle des statuts de l'Association de communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC)
6. Dissolution de la Commission ad hoc Senior+
7. Constitution de la Commission Senior+
8. Dissolution de la Commission ad hoc pour le règlement relatif à la gestion des déchets
9. Election à la Présidence du Conseil général
10. Election à la vice-Présidence du Conseil général
11. Centre scolaire, sportif et culturel – avancement du projet
12. Informations du Conseil communal
13. Questions, propositions et divers

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

Celui-ci n'appelle pas de remarque, il est donc approuvé.

M. le Président précise que la séance sera suivie d'un apéritif et que tout le monde y est cordialement convié.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023 était disponible sur le site internet, il ne sera donc pas lu. La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Nous procédons au vote à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023 lèvent la main.

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

2. Informations du Bureau

M. le Président prend la parole.

Le Bureau s'est réuni une fois depuis la dernière séance en date du 23 avril 2024 afin de préparer cette séance.

En plus de cela, le Bureau a participé à une séance d'informations et de formation organisée par la Préfecture de la Sarine le 8 février 2024.

Il n'y a pas eu d'autres activités particulières depuis la dernière séance du 5 décembre 2023.

M. le Président poursuit avec un discours relatif à la fin de sa fonction de Président du Conseil général.

Chers collègues,

A la fin de cette séance, je lâcherai mon tablier de Président. Je transmettrai à la personne qui me succédera à cette fonction la fameuse clochette qui, il faut bien le dire, a pris un peu la poussière durant l'année qui s'est écoulée, signe du bon climat qui règne lors de nos séances.

Mes prédécesseurs avaient cité M. Henry Ford ou Sir Winston Churchill. Je resterai un peu plus dans la légèreté mais pas moins dans la profondeur. Pour ma part, et ceux qui me connaissent ou ont appris à me connaître ne seront pas vraiment surpris ; j'avoue effectivement une certaine curiosité pour le monde et je me suis arrêté sur M. Antoine de Saint-Exupéry, entre autres écrivain, aviateur et voyageur, qui disait dans son Petit Prince qu'« on ne voit bien qu'avec le cœur. L'essentiel est invisible pour les yeux. »

Vous l'aurez deviné, je ne concours pas pour le prix de l'originalité avec cette citation que chacun a certainement déjà entendue une fois. Et vous vous demandez peut-être le rapport qu'il y a entre un Conseil général et la réplique d'un renard qui parle dans un livre pour enfants ? Je vous rassure, il y a de quoi. Je confesse avoir quelque peu détourné la phrase pour l'appliquer à un autre contexte. Vue à travers un autre prisme, je l'ai trouvée pourtant assez à propos car beaucoup de choses, au Conseil général, sont invisibles pour les yeux. Les séances en plenum, ouvertes au public, constituent une part importante de notre activité, mais cela ne constitue que la partie visible de notre engagement. Il y a dans celui-ci une partie plus importante, essentielle justement, de travail en amont ou en aval, souvent du travail dans l'ombre, de lectures de documents et de règlements, d'échanges informels ou encore de séances de commission.

Dans notre engagement pour la commune, nous mettons aussi notre cœur et nos valeurs, qui peuvent également échapper au regard. Des valeurs qui nous sont propres à chacun, parfois partagées, parfois opposées, mais toujours, et c'est ce qui m'est le plus cher, apportées dans l'idée d'être au service du collectif et du bien commun.

Cela explique que j'ai non seulement été fier, mais j'ai également retiré beaucoup de plaisir à occuper la fonction de Président du Conseil général de Prez durant l'année écoulée. Je tiens à vous remercier toutes et tous, chères et chers collègues du Conseil général, pour votre travail, votre engagement et votre état d'esprit qui permet au Conseil général de fonctionner dans une excellente atmosphère.

Je tiens aussi à remercier mes collègues du Bureau, MM. Mattia Bosco, Mario Ramalho, Christian Carrel, Pierre-Alain Egger et Pierre Alain Scherly, pour leur soutien et la belle collaboration durant l'année écoulée. Nul doute qu'ils sauront en faire de même pour ma ou mon successeur, et qu'ils réserveront bon accueil à la personne qui sera élue à la vice-Présidence.

Last but not least, ou presque, je ne saurais terminer ce discours sans remercier Mme Rosalie Broye, Secrétaire du Bureau et du Conseil général, pour son immense travail, souvent invisible pour les yeux mais ô combien précieux pour le fonctionnement de l'institution qu'est le Conseil général et pour la commune de Prez dans son ensemble. La population de la commune est en effet entre de bonnes mains puisqu'elle a d'ailleurs récemment obtenu un certificat de Spécialiste en Contrôle des habitants, ce qui lui vaut bien nos applaudissements nourris.

Lors de la séance d'informations de la Préfecture de la Sarine, le 8 février 2024, on nous disait qu'une commune qui fonctionne est une commune qui fonctionne sur ses deux jambes, à savoir le Conseil général et le Conseil communal. Et c'est ce dernier, pour conclure, que je tiens à remercier chaleureusement, pour son engagement sans compter pour la commune et la place qu'il a su faire à ses côtés au Conseil général. Il est vrai que nous sommes souvent consultés dans les différents sujets, ce qui est très apprécié.

Merci beaucoup.

M. le Président informe le Conseil général d'une invitation de la Préfecture de la Sarine à une séance d'informations le 2 octobre 2024. L'invitation officielle parviendra ultérieurement, sans doute par courriel, avec l'indication du lieu et de l'horaire exacts.

Il n'y a pas d'autres communications du Bureau.

3. Comptes 2023

a. Comptes de résultats

M. le Président donne la parole au Conseil communal pour la présentation des comptes.

M. Philippe Jolliet prend la parole.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

C'est avec grand plaisir que je vous donne quelques informations concernant les comptes réjouissants 2023.

L'année dernière, nous avons présenté le plan financier en mai. Cette année, nous avons décidé de reporter sa présentation à la fin de l'année, dans la mesure où le concours pour le projet de centre scolaire, sportif et culturel est en cours, et qu'ainsi nous aurons sans doute un montant pour un potentiel crédit d'études. C'est pour cette raison que le plan financier des cinq prochaines années ne sera pas présenté durant cette séance.

Le résultat est très bon et s'élève à CHF 760'000.30 de bénéfice. Il résulte principalement des très bonnes recettes fiscales, notamment des impôts spéciaux. Chaque année depuis que je suis Conseiller communal, nous augmentons le budget de ces impôts et chaque année la tendance dépasse nos espérances, ce qui explique en grande partie notre bénéfice.

Il y a eu des réactions de la population par rapport à l'introduction des nouveaux règlements relatifs à la distribution d'eau potable et à l'évacuation et à l'épuration des eaux, mais il faut savoir que ce n'est pas la nouvelle facturation qui explique notre bénéfice. Les comptes relatifs à l'eau doivent être équilibrés, ils ne doivent pas entraîner un bénéfice ou une perte pour la commune. Cet effet comptable a un impact neutre sur le résultat de notre commune.

Au début de l'année 2024, il y a une diminution de la trésorerie qui s'explique principalement par la souscription d'emprunts auprès de la Banque cantonale fribourgeoise (BCF) pour les investissements acceptés en décembre 2023 par le Conseil général. Cela n'apparaît pas dans les comptes 2023, mais j'estime qu'il est important de vous l'indiquer.

La révision des comptes 2023 s'est déroulée de manière optimale, des enseignements ont pu être tirés des soucis rencontrés lors de la révision des comptes 2022.

Cette année, il y a eu peu de commentaires et de demandes de modifications de la part de notre fiduciaire. Pour cela, je remercie la caisse communale et plus particulièrement, l'Administratrice des finances, Mme Chrystel Roulet.

Même si le résultat final est bon, et comme je l'ai dit l'année dernière, notre commune a toujours une lacune d'autofinancement selon les critères de l'Etat de Fribourg. Notre taux est considéré comme mauvais car il est inférieur à 10%, mais il est en légère augmentation par rapport à l'année passée, étant passé de 6% à 7%. La comparaison avec d'autres communes nous permet cependant de relativiser ce mauvais résultat.

Concernant le compte de résultats à 3 niveaux, il est important de relever que le résultat provenant des activités d'exploitation (REX) est positif contrairement à l'année dernière. C'est un signe que la commune génère plus de revenus, ce qui est rassurant pour la suite.

A la vue des bons résultats et de la future construction du centre scolaire, sportif et culturel, le Conseil communal est d'avis de conserver les impôts tels quels pour le moment et de réévaluer la nécessité de les augmenter lors du budget 2025 ou lors de la présentation des comptes 2024.

Il est important de relever qu'il y a une grosse différence de charges dans le dicastère de la prévoyance sociale. Celle-ci concerne les frais d'aide sociale du canton que nous avons passés

en transitoire en 2023 en pensant devoir les payer, ce qui n'a finalement pas été le cas. Il y a donc un effet cumulé de 2022 et 2023. En Suisse, et dans le canton de Fribourg, nous vivons actuellement une baisse des coûts d'aide sociale et une diminution du chômage. Il en sera tenu compte pour les prochains budgets.

Il y a une grande différence de revenus dans le dicastère des finances et impôts, ce qui explique notre résultat. Il était prévu une perte importante au budget 2023.

Concernant les dépassements de budget, la Loi sur les finances communales nous oblige à établir une liste des objets dont le dépassement excède les limites fixées par le Règlement communal des finances. Pour rappel, la limite est fixée à 10% des montants budgétés et ceux dépassant les CHF 5'000.--. Les explications y relatives (cf. le document « Dépassements 2023 à autoriser selon RFin » soumis à l'ordre du jour du 23 mai 2024), ont été présentées en détails à la Commission financière. Je reprendrai uniquement certains points dans la présentation par dicastère et répondrai volontiers aux questions à la fin.

Dicastère 0 – Administration générale

Tout comme l'année précédente, le Conseil général a généré moins de charges que prévu, une séance ayant été annulée.

Les honoraires de la fiduciaire dépassent le budget car le devis soumis lors de la fusion ne prévoyait pas les travaux nécessaires à la mise en place de MCH2, qui nécessite un contrôle de la fiduciaire du contrôle interne. De ce fait, il y a tout un questionnaire assez poussé qui est fait aux communes et qui nécessite plus de travail de BDO.

Les salaires du personnel administratif dans le domaine des finances dépassent le budget car nous avons payé certaines heures supplémentaires effectuées en 2023 que nous ne pensions pas possible de rattraper en 2024. Ce dépassement est en partie rattrapé par les allocations pour perte de gain (APG) que nous avons touchées, en raison de l'absence d'une personne en congé maternité.

Les frais de rappel, et comme expliqué l'année dernière, dépassent le budget 2023 en raison du nombre de contentieux qui augmente grandement. C'est une tendance cantonale. Les personnes ont de plus en plus de difficulté à payer leurs factures.

Les taxes postales dépassent le budget en raison de l'augmentation du nombre de tous-ménages en 2023 et des tarifs postaux.

Nous avons prévu de vendre certains actes de défaut de biens (ADB), mais cela n'a pas pu être mis en place en 2023. Ce sera fait dans le courant de l'année 2024. Nous avons un nombre considérable d'ADB, et il faut savoir qu'une grande partie provient de personnes parties à l'étranger, ce qui rend leur recouvrement compliqué. C'est pour cette raison que nous avons besoin de faire appel à un institut de recouvrement afin d'avoir une chance de recouvrer ces montants.

Dicastère 1 – Ordre et sécurité publics, défense

Pompiers : le coût net est très proche du budget. Nous avons encaissé plus de taxes que prévu et le Réseau Santé de la Sarine (RSS) a demandé plus de coûts. Finalement, il n'y a pas d'explosion des coûts.

Protection civile : un montant important de CHF 346'700.-- figure à la fois dans les revenus et les charges. Il s'agit d'un montant que nous reverserons au canton avant la fin du mois de juin 2024. Par conséquent, il n'a pas d'impact sur le résultat comptable mais en aura un sur notre trésorerie. C'était quelque chose de prévu, il n'y a pas de surprise concernant ce point.

Dicastère 2 - Formation

Frais de conciergerie : dans la plupart des dicastères, nous dépassons souvent le montant budgété. La commune a pris des mesures par le biais d'un appel d'offres remporté par l'entreprise Cardoso Nettoyages. Cette dernière assume désormais l'entièreté des nettoyages de la commune, à l'exception du travail effectué par le personnel de nettoyage communal à Noréaz. Grâce à cet appel d'offres, nous pensons pouvoir faire des économies conséquentes.

Chauffage : dans la plupart des dicastères et malgré les hausses budgétées, quelques dépassements sont à mentionner. Cela est particulièrement visible pour l'école de Prez-vers-Noréaz dont le dépassement est assez conséquent. Il en est tenu compte dans l'établissement du budget 2024.

Accueil extrascolaire (AES) : les contributions de la commune sont plus élevées que prévu notamment car celles des parents ont été surestimées. Lors de l'inscription, certains parents ont tendance à cocher toutes les cases et finalement, leurs enfants viennent de manière irrégulière, ce qui est difficile à prévoir. C'est un problème que nous essayons de résoudre pour le prochain budget. Nous n'avons pas de solution à court terme concernant le déficit de l'AES, dans la mesure où nous sommes liés avec la commune de Ponthaux, qui ne souhaite pas revoir les tarifs, bien que ce soit nécessaire. Tant que la commune de Ponthaux n'aura pas quitté le cercle scolaire, nous aurons un statu quo du point de vue des tarifs.

Dicastère 3 – Culture, sport et loisirs

Comme l'année dernière, des travaux d'entretien et de réparation ont été nécessaires dans le complexe de Noréaz, notamment concernant la ventilation.

Les frais liés aux terrains de foot ont été plus modestes en 2023. La commune a réalisé une convention avec les FC Piamont et FC Prez-Grandsivaz. Celle-ci est en phase de signature et a pour but d'allouer un montant forfaitaire fixe à chaque club afin de garantir l'égalité de traitement et de contrôler les coûts pour la commune.

Places et espaces publics : il y a une différence importante avec ce qui était prévu dans les charges, car la commune a renoncé aux travaux du terrain de Skater hockey de Noréaz.

Dicastère 4 – Santé

Il s'agit principalement de charges liées.

Visites dentaires : nous avons un surcoût conséquent mais celui-ci est plus que rattrapé par les participations facturées aux parents. Il est important de relever que les rendez-vous manqués leur sont intégralement refacturés, ce qui nous permet de récupérer une quantité assez importante d'argent.

Dicastère 5 – Prévoyance sociale

Crèches : tout comme l'année dernière, nous sommes en dessous du budget. Les coûts des crèches pour la commune sont stables. Nous sommes en train de mettre au point un système de subvention unique, car nous traitons avec une dizaine de crèches différentes. Notre contribution aux crèches est dans la moyenne comparée aux autres communes, comme celles d'Avry ou Neyruz. Il y a tout de même des coûts administratifs cachés dans la mesure où chaque crèche a sa propre grille et que cela demande beaucoup de travail pour savoir ce qu'il faut rembourser aux parents. Nous sommes en train de faire le nécessaire afin de simplifier cette tâche.

Part LASoc (Loi sur l'aide sociale) - services sociaux : cela a un impact direct sur nos comptes, dans la mesure où nous avons mis un montant plus important dans les charges, nous nous en sortons mieux que prévu.

Dicastère 6 – Trafic et télécommunications

Routes : globalement, le budget est très bien tenu, mais nous n'avons pas dépensé tout ce qui était prévu. Il est toujours difficile de faire des prévisions concernant les routes.

Location de véhicules : nous avons dû corriger le budget 2024. Nous savions déjà que le budget 2023 allait être un peu dépassé car il y a eu plus de locations de véhicules que prévu.

Subventions transports publics : bien que la qualité des prestations publiques soit digne d'amélioration, nous recevons toujours plus de demandes de subventions des abonnements et des demi-tarifs. Il en est tenu compte dans le budget 2024. La majorité des demandes provient des étudiants et des personnes retraitées.

Dicastère 7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Les taxes pour l'eau potable sont légèrement en dessous des prévisions budgétaires, mais il n'y a rien de dramatique. Il en est de même pour les taxes d'épuration.

Entretien des canalisations : pour donner suite à des intempéries, des réparations ont été nécessaires, ce qui explique le dépassement de budget.

Les frais d'exploitation de la station d'épuration (STEP) de Corserey ont dépassé le budget. Cette STEP est vieillissante et entraîne forcément des réparations et des travaux d'entretien assez conséquents. Cette situation perdurera jusqu'à ce qu'elle soit transformée en station de pompage (STAP), une fois que la connexion vers la STEP de Pensier sera établie. Malheureusement, les travaux relatifs à cet investissement ont pris du retard.

Attributions au financement spécial pour le maintien de la valeur (FSMV) : nous devons attribuer les montants des taxes de base, moins les intérêts et les amortissements, à ce fonds.

Cela est valable pour les deux dicastères, à savoir l'eau potable et l'épuration. Les montants sont conséquents, mais ils doivent être mis de côté pour conserver le maintien de la valeur de l'ensemble de nos infrastructures.

La gestion des déchets présente un taux de couverture stable de 76.5%, similaire à celui de l'année précédente. Les frais de ramassage et de décharge dépassent le budget, en raison de l'augmentation des frais des déchets de type « branchages ».

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, les émoluments encaissés ont été supérieurs au budget 2023, lequel avait été revu à la baisse. Un correctif a déjà été apporté dans le budget 2024.

Dicastère 8 – Economie publique

C'est un tout petit dicastère, il n'y a pas de commentaire particulier à faire, mais je répondrai volontiers aux questions.

Dicastère 9 – Finances et impôts

Impôts : nous avons un dépassement de CHF 1'150'000.-- du budget des revenus, cela provient principalement des impôts spéciaux, et notamment de l'impôt sur les gains immobiliers et les plus-values, où nous avons CHF 424'000.-- de plus que prévu au budget. Nous avons tenu compte d'une augmentation au budget 2024, mais en principe, nous prenons en compte la moyenne des trois dernières années. Si la tendance continue, nous aurons une surprise positive vis-à-vis de ces impôts.

Immeuble de la Route de Ponthaux 4 à Noréaz : en plus des travaux usuels, des travaux d'entretien ont dû être réalisés à la suite de changements de locataires. Le rendement de l'immeuble est toujours confortable, mais il est en légère baisse.

Le bénéfice de CHF 760'000.30 est réjouissant, mais il est largement imputable aux très bonnes recettes fiscales et à la diminution de certains coûts dans le domaine social.

Bilan

En général, il n'y a pas beaucoup de changements par rapport à 2022.

Les créances communales sont en légère baisse ; elles sont de moins de CHF 130'000.--.

La fortune est logiquement en hausse, elle dépasse CHF 16.5 millions. C'est très positif pour les prochaines années, car cela nous laisse une marge de manœuvre pour d'éventuelles pertes liées à des amortissements ou des intérêts à payer, dans le cadre de la réalisation du centre scolaire, sportif et culturel.

Nos emprunts ont légèrement augmenté, le total au 31 décembre 2023 est de CHF 3'491'100.--.

La provision pour pertes sur débiteurs a été corrigée à la baisse de CHF 50'000.-- à la suite de la discussion avec le réviseur, ce qui a un impact direct sur le résultat.

b. Comptes des investissements

Plusieurs investissements ont pu être terminés, les budgets ont été tenus à chaque fois. Les détails des montants sont disponibles sur les documents « Budget compte investissements 2023 » et « Compte investissements 2023 » soumis à l'ordre du jour du 23 mai 2024. Les quatre investissements terminés sont :

- la subvention de la butte de tir : les frais avaient déjà été clôturés mais nous devons encore recevoir une subvention fédérale ;
- l'analyse des bâtiments communaux : il y a eu moins de frais qu'attendu ;
- les mensurations cadastrales à Corserey ;
- la révision du plan d'aménagement local (PAL) de Prez-vers-Noréaz : nous avons répercuté des montants qui restaient dans d'autres investissements, il ne reste désormais qu'un seul investissement pour le village de Prez-vers-Noréaz. Nous n'avons plus ceux qui étaient liés à la fusion et qui compliquaient beaucoup les choses. Ce sera désormais plus simple pour la suite des travaux des différents PAL.

L'objectif 2024 est de boucler certains investissements. Il ne sera pas possible de tous les terminer cette année et l'année prochaine, mais il est important de faire de la place pour les investissements à venir, notamment la construction du centre scolaire, sportif et culturel, qui sera l'investissement phare de ces prochaines années.

Annexes MCH2

Le compte de résultats sur 3 niveaux est en quelque sorte un bon thermomètre de la commune, le résultat final peut être biaisé de différentes manières, mais c'est vraiment une bonne chose que le résultat d'exploitation soit positif cette année, comparé à l'année dernière.

Indicateurs : notre dette brute par rapport aux revenus est considérée comme bonne car elle est juste en dessus de 50%. Pour mieux comprendre, en dessous de 50% c'est très bon. Nous sommes donc entre bon et très bon. Notre taux d'autofinancement de 7% est considéré comme mauvais car il est inférieur à 10%, mais il est en augmentation. Il faut relativiser ce résultat en comparaison aux communes voisines.

Merci de votre attention.

c. Rapport de la Commission financière

M. le Président le remercie et donne la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport.

Mme Ludivine Besomi Chatagny, Présidente de ladite Commission, prend la parole.

En date du 30 avril 2024, la Commission financière a rencontré M. David Bonny, Syndic, M. Philippe Jolliet, Conseiller communal responsable des finances et Mme Chrystel Roulet, Administratrice des finances, pour la présentation des comptes 2023.

La version des comptes présentée aux membres de la Commission financière prend en considération les modifications demandées par l'organe de révision BDO, à la suite de la révision des comptes. Le rapport de révision a, quant à lui, été transmis ultérieurement, en date du 7 mai 2024.

Les comptes de résultats sont passés en revue. M. Philippe Jolliet a donné les explications nécessaires en relation avec les dépassements de budget de plus de 10% et de plus de CHF 5'000.-- comme prévu par le Règlement des finances.

Il fait remarquer que le bénéfice 2023 résulte essentiellement de recettes fiscales non prévues telles que les impôts sur les mutations. Toutefois les quelques indicateurs financiers démontrent la fragilité de la trésorerie. Un emprunt devra certainement être contracté afin de financer les six investissements prévus.

Le Bilan est également passé en revue et les éléments d'explications nécessaires ont été apportés. La projection financière à cinq ans sera quant à elle présentée en fin d'année.

Compte tenu des éléments qui précèdent ainsi que des réponses apportées aux questions posées, les membres de la Commission financière recommandent aux membres du Conseil général d'approuver les comptes 2023 tels que présentés.

d. Approbation

M. le Président la remercie et ouvre la discussion générale sur les comptes.

M. Yannick Julmy, à titre personnel : ma question concerne la réflexion de la place de Skater hockey à Noréaz qui a été repoussée, avez-vous un devis de réparation ? J'ai été surpris de voir que les travaux ont été reportés.

Mme Isabelle Bersier : je ne suis pas sûre de répondre juste, mes collègues de Noréaz me corrigeront peut-être. Nous n'avons pas mis cette priorité, car nous avons une analyse à faire sur les espaces jeux des trois villages et beaucoup de soins à apporter au niveau sécurité sur tous les sites, nous avons d'abord axé la priorité sur ce point. Nous avons reporté cette place à plus tard. Avec la construction du nouveau centre scolaire, sportif et culturel, il faudra d'abord faire une analyse globale afin de déterminer où seront les espaces de vie et de rencontre pour nos jeunes, ce qui sera favorisé et mis en place. Ce sera peut-être une tâche à traiter par la Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs.

M. Yannick Julmy : je me satisferai à moitié de cette réponse. Vous parlez de niveau de sécurité mais cette place est à côté d'une école et elle a grandement besoin de travaux. Certaines personnes y étaient le dimanche 19 mai 2024, et je pense que ce terrain doit être mis en priorité et ne doit pas coûter une fortune.

M. Philippe Jolliet : un devis pour la réfection de la place de Skater hockey a été fait par la commune. En allant chercher le matériel et en exécutant les travaux par nos soins, le devis pour refaire cette place était de CHF 14'500.--. Il est bien de savoir que la situation est préoccupante, nous avons un devis et il n'est pas exclu que nous le mettons au budget ces prochaines années si cela devient vraiment urgent.

La parole n'est plus demandée, il n'y a pas d'opposition à une entrée en matière.

M. le Président ouvre la discussion de détails, dicastère par dicastère.

Dicastère 0 – Administration générale

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 1 – Ordre et sécurité publics, défense

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 2 - Formation

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 3 – Culture, sport et loisirs

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 4 – Santé

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 5 – Prévoyance sociale

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 6 – Trafic et télécommunications

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 8 – Economie publique

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 9 – Finances et impôts

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Comptes des investissements

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Nous procédons à l'adoption des comptes de résultats en votant à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

Celles et ceux qui approuvent les comptes de résultats lèvent la main.

Les comptes de résultats sont approuvés à l'unanimité.

Nous procédons à l'adoption des comptes des investissements en votant à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

Celles et ceux qui approuvent les comptes des investissements lèvent la main.

Les comptes des investissements sont approuvés à l'unanimité.

4. Rapport de gestion 2023

M. le Président donne la parole au Conseil communal pour la présentation de l'objet.

Le Conseil communal n'a rien à ajouter concernant le document disponible sur le site internet communal.

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport de gestion 2023.

La parole n'est pas demandée, la discussion est donc close.

Comme mentionné à l'art. 4 du Règlement du Conseil général (RCG), les attributions du Conseil général se limitent à prendre acte du rapport de gestion.

5. Approbation de la révision partielle des statuts de l'Association de communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC)

M. le Président donne la parole au Conseil communal pour la présentation de l'objet.

M. Pierre Bovet prend la parole.

Mesdames, Messieurs,

L'AESC vous a soumis la révision partielle des statuts. Celle-ci a été commentée par un document qui présentait chaque article modifié. Le seul article réellement modifié est celui concernant la limite d'endettement qui passe à CHF 85 millions afin de permettre la réalisation du projet AESC 2040, à savoir la nouvelle STEP de Pensier qui assurera également le traitement des micropolluants. Cette révision est l'occasion de faire une mise en conformité des terminologies actuelles sur d'autres articles. Il est très important pour notre région de traiter ces micropolluants et d'augmenter la capacité de la filière « eau » pour le traitement des boues afin de préserver le Lac de Schiffenen et de lui redonner un peu de vie. Actuellement, la STEP de Pensier n'est pas le seul souci, il y a également l'exploitation des barrages du Groupe E qui pose certains problèmes. L'AESC n'est pas totalement innocente dans la pauvreté en oxygène, notamment pour certaines couches du Lac de Schiffenen. Investir dans l'AESC est plutôt une bonne nouvelle.

M. le Président le remercie et donne la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport.

Mme Ludivine Besomi Chatagny, Présidente de ladite Commission, prend la parole.

Selon les explications transmises par courriel en date du 2 mai 2024 par M. Pierre Bovet, il apparaît que la limite d'endettement doit être augmentée afin de permettre la réalisation de la nouvelle STEP, qui traitera les micropolluants et qui aura une plus grande capacité.

À la suite des différentes évolutions du projet, aux exigences supplémentaires de la part du canton ainsi qu'à l'augmentation des coûts par rapport au devis général de 2021, il est nécessaire de modifier l'art. 31 des statuts de l'AESC traitant de la limite d'endettement de l'association afin d'augmenter le montant actuel de CHF 50 millions à CHF 85 millions pour des emprunts à titre de crédit de construction.

Compte tenu des éléments apportés par M. Pierre Bovet, les membres de la Commission financière recommandent aux membres du Conseil général d'approuver la modification proposée.

M. le Président la remercie et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Nous procédons à l'approbation de la révision partielle des statuts de l'AESC en votant à main levée. Les scrutateurs comptent les votes.

Celles et ceux qui approuvent la révision partielle des statuts de l'AESC lèvent la main.

La révision partielle des statuts de l'Association de communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC) est approuvée à l'unanimité.

6. Dissolution de la Commission ad hoc Senior+

M. le Président donne la parole au Conseil communal pour la présentation de l'objet.

Mme Isabelle Bersier prend la parole.

Lors de la séance du Conseil général du 5 décembre 2023, la Commission ad hoc Senior+ a présenté le Concept senior+ de la commune de Prez.

Ce soir, nous devons dissoudre cette commission ad hoc pour laisser place à la Commission Senior+. Pour rappel, cette commission est composée de deux seniors, de deux Conseiller·ère·s généraux·ales et d'un·e Conseiller·ère communal·e.

Un appel a été fait auprès des trois villages afin de trouver des seniors souhaitant rejoindre cette commission. Le Conseil communal a validé les candidatures de Mme Marlyse Guinnard, et M. Edi Brunner, et pour le Conseil général, il soutient celles de Mmes Claudine Perroud et Sylvie Schwab. Le Conseil communal, quant à lui, sera représenté par Mme Isabelle Bersier.

Si aucun autre membre du Conseil général ne se manifeste durant cette séance pour prendre place dans la Commission Senior+, elle sera validée telle que présentée.

M. le Président la remercie et précise que de l'avance sur le prochain point à l'ordre du jour a été prise. La Commission ad hoc Senior+ doit d'abord être dissoute avant de créer la commission permanente au point suivant. Il demande s'il y a des remarques.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Celles et ceux qui approuvent la dissolution de la Commission ad hoc Senior+ lèvent la main.

La dissolution de la Commission ad hoc Senior+ est approuvée à l'unanimité.

7. Constitution de la Commission Senior+

M. le Président précise que les informations et les membres ont déjà été présentés. Il demande si le Conseil communal souhaite ajouter quelque chose.

Cela ne semble pas être le cas.

M. le Président demande s'il y a des remarques et rappelle que comme il s'agit d'une commission du Conseil communal, le Conseil général n'a pas à approuver sa constitution.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

8. Dissolution de la Commission ad hoc pour le règlement relatif à la gestion des déchets

M. le Président donne la parole au Conseil communal pour la présentation de l'objet.

M. Michael Chatagny prend la parole.

Le Règlement relatif à la gestion des déchets étant entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024, la commission ad hoc n'a plus lieu d'être. C'est pour cette raison que nous vous proposons de la dissoudre lors de cette séance.

Je tenais à remercier particulièrement les membres de la commission pour tout le travail fourni relatif à l'établissement de ce règlement, cela n'a pas été une tâche facile. Nous avons dû beaucoup réfléchir et effectuer des recherches. Avec le Responsable technique communal, M. David Monnerat, nous nous sommes rendus dans les différentes déchetteries afin de constater si l'application du nouveau règlement se passait bien. Il s'avère que les habitants s'adaptent gentiment et que tout semble en bonne voie.

M. le Président le remercie et demande s'il y a des remarques.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Celles et ceux qui approuvent la dissolution de la Commission ad hoc pour le règlement relatif à la gestion des déchets lèvent la main.

La dissolution de la Commission ad hoc pour le règlement relatif à la gestion des déchets est approuvée à l'unanimité.

9. Election à la Présidence du Conseil général

Comme le prévoit l'art. 15 al. 1 du RCG, le-la Président·e et le-la vice-Président·e sont élu·e·s lors de la séance des comptes. Il est donc temps pour M. le Président de mettre un terme à son mandat qui prendra fin au terme de cette séance.

Selon le tournus prévu, c'est au tour du groupe de Noréaz de proposer un·e candidat·e.

M. le Président demande s'il y a des propositions.

M. François Trotti, pour le groupe de Noréaz : nous proposons la candidature de M. Pierre Alain Scherly à l'élection à la Présidence du Conseil général. Il est très motivé.

M. le Président le remercie et demande s'il y a d'autres candidatures.

Il n'y en a pas.

Conformément à l'art. 14 al. 2 du RCG, le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir, l'élection est donc tacite à moins que quelqu'un demande un scrutin de liste.

Cela ne semble pas être le cas, M. le Président propose à l'assemblée d'applaudir le candidat qui est déclaré élu.

M. Pierre Alain Scherly est élu tacitement à la Présidence du Conseil général.

Il donne la parole au Président élu pour son discours.

M. Pierre Alain Scherly prend la parole.

Monsieur le Président, Chers collègues du Conseil général, Chers membres du Conseil communal,

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour la confiance que vous me témoignez. C'est avec un grand plaisir et une certaine fierté que j'endosse ce rôle de Président du Conseil général. En effet, je vais œuvrer pendant ma législature à diriger les délibérations dans la sérénité et défendre comme il se doit les intérêts de la commune et plus particulièrement ceux du Conseil général.

La mission ne sera pas simple au vu des différents défis qui nous attendent durant l'année à venir, à savoir le centre scolaire, sportif et culturel, la valorisation de notre patrimoine et le plan financier à moyen terme, mais je suis persuadé que je pourrai compter sur votre diligence et votre esprit constructif pour délibérer dans les meilleures conditions.

Par la même occasion, je tiens également à remercier M. Samuel Gendre pour sa belle présidence et pour la conduite de ces différentes séances du Conseil général.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président lui souhaite beaucoup de succès et de plaisir dans cette fonction.

10. Election à la vice-Présidence du Conseil général

M. le Président prend la parole.

Selon le tournus prévu, c'est au tour du groupe de Corserey de proposer un·e candidat·e.

M. le Président demande s'il y a des propositions.

M. Guy-Lou Vuarnoz, pour le groupe de Corserey : nous proposons avec plaisir la candidature de M. Lionel Schouwey à l'élection à la vice-Présidence du Conseil général. Il est très motivé.

M. le Président le remercie et demande s'il y a d'autres candidatures.

Il n'y en a pas.

Conformément à l'art. 14 al. 2 du RCG, le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir, l'élection est donc tacite à moins que quelqu'un demande un scrutin de liste.

Cela ne semble pas être le cas, M. le Président propose à l'assemblée d'applaudir le candidat qui est déclaré élu.

M. Lionel Schouwey est élu tacitement à la vice-Présidence du Conseil général.

11. Centre scolaire, sportif et culturel – avancement du projet

M. le Président donne la parole au Conseil communal pour la présentation de l'objet.

M. David Bonny prend la parole.

Mesdames, Messieurs,

Le concours du projet de centre scolaire, sportif et culturel a été lancé le vendredi 26 avril 2024 et publié sur la plateforme simap.ch. Le délai de restitution des projets est fixé au plus tard au vendredi 26 juillet 2024. Les étapes du projet avancent. Le délai pour le rendu des maquettes est le vendredi 23 août 2024 et un vernissage public aura lieu dans la salle de Prez-vers-Noréaz, le mercredi 25 septembre 2024.

Un jury a été composé. Il s'agit de quatre membres dits professionnels et de trois membres dits non-professionnels, il y a toujours un nombre de membres professionnels supérieur au nombre de membres non-professionnels. Les membres professionnels sont M. Hikmel, architecte à Bulle, Mme Trautmann, architecte à Sion, M. Emery, architecte à Fribourg et Mme Ruchet, architecte à Fribourg. Quant aux membres non-professionnels, il s'agit de Mme Séverine Egger, Conseillère communale en charge de l'école, Mme Monique Clément, Directrice de l'école primaire, et M. David Bonny, Syndic de la commune de Prez en charge de l'administration communale, qui endosse également le rôle de Président de ce jury.

Une fois que nous aurons un projet, il faudra le chiffrer, puis arriver avec un devis. Le projet avance et est en bonne voie.

Je vous remercie pour votre confiance dans les différentes étapes que nous avons passées, et également pour les échanges que nous avons eus. Désormais, nous attendons les résultats du concours.

M. le Président ouvre la discussion.

M. François Trotti, pour le groupe de Noréaz, demande s'il est possible d'avoir accès au dossier du concours, il n'est pas possible de le télécharger sur simap.ch sans être soumissionnaire ou candidat.

M. David Bonny : je me suis renseigné auprès du bureau Riforma qui gère le concours et cela devrait être possible de s'inscrire pour y accéder. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez envoyer un courriel au secrétariat communal afin que l'on vous le fasse parvenir.

M. David Bonny ajoute qu'il y a eu plusieurs séances pour l'élaboration du concours avec les membres du Conseil communal, les membres professionnels du jury, Mme la Directrice de l'école primaire, ainsi qu'un enseignant, M. Chanez. M. Lionel Schouwey, Président de la Commission des infrastructures et des transports, était également invité afin qu'il y ait une représentation du Conseil général. Ce n'était pas obligatoire mais c'était une bonne chose qu'il ait un aperçu du projet.

M. Oliver Epiney, à titre personnel : j'ai discuté avec certaines personnes. Personne ne conteste la nécessité de refaire l'école, mais il y a toujours la question de son emplacement qui revient. C'est un peu compliqué de la faire à l'intérieur du village. De plus, concernant le mode de financement, il y a beaucoup de personnes qui sont surpris de se délester de certains biens communaux pour ce projet.

M. David Bonny : merci pour ces remarques, ce sont des éléments qui sont discutés depuis le début. Il faudrait que les personnes s'annoncent de manière officielle afin que nous en discussions.

Au niveau de la situation, Mme Isabelle Staub Barbey, vice-Syndique et responsable de l'aménagement, pourra compléter. Il s'agit de la seule zone d'intérêt général qui permet d'installer le centre scolaire, sportif et culturel. Sauf erreur de ma part, il y aurait également la possibilité de laisser l'école là où elle est et de construire le centre sportif et culturel vers le terrain de football de Prez-vers-Noréaz. Faire déplacer des enfants tout au long de la journée, en haut, en bas, ce n'est pas idéal. Cette zone d'intérêt général est faite pour une école. Elle est là où elle est, et c'est la seule qui permet de réunir l'ensemble du projet.

Pour les autres biens, vous avez vu l'état de certains des bâtiments communaux. Ce serait bien qu'une grande entreprise ou une personne très fortunée arrive dans la commune et nous apporte les impôts nous permettant de tout conserver et transformer. Malheureusement, nous ne sommes pas dans cette situation. La salle dans laquelle nous nous trouvons ce soir n'a pas d'isolation. Lorsque nous procédons à l'étude dans le cadre de la « Cité de l'énergie », c'est une salle très énergivore. Elle est sympathique et a un certain cachet, mais elle n'est pas isolée. Il ne sera pas possible de tout garder.

Ensuite qu'il y ait une nouvelle école ou non, il faudrait de toute façon refaire ces bâtiments et faire un choix. Nous aurions également pu ne rien faire et laisser les biens en l'état. Ils se détériorent de plus en plus, quoiqu'il arrive, nous devons faire quelque chose.

Dans la presse, il y a très souvent des projets d'école. D'autres communes doivent agrandir ou refaire à neuf. Nous sommes dans une situation où nous devons refaire cette école. Et si quelqu'un a une solution afin de tout conserver, il peut volontiers nous la donner. Je pense que le responsable des finances pourra confirmer que nous n'arrivons pas à tout conserver et rénover, en plus d'avoir un centre scolaire, sportif et culturel.

Nous ne sommes pas partis sur un concours XXL où tout est rasé et refait à neuf. Nous avons tout de même estimé que nous pouvions faire attention aux deniers publics en gardant la structure de l'école actuelle avec la petite salle de gymnastique, mais tout doit être rénové car ce n'est pas dans un très bon état général. La structure de base peut être réutilisée, nous avons donc demandé qu'elle reste afin de diminuer les coûts. Est-ce que Mme Isabelle Staub Barbey souhaite ajouter quelque chose concernant l'emplacement et la zone choisis, et M. Philippe Jolliet pour les finances relatives à l'école et les bâtiments actuels ?

Mme Isabelle Staub Barbey : le lieu a été longuement discuté et choisi car c'est une zone d'intérêt général prévue pour ça. Le terrain de football n'est pas prévu pour une école mais uniquement pour le sport. A Corserey et Noréaz, il y a également une zone d'intérêt général qui aurait été possible mais celle de Prez-vers-Noréaz était plus logique du point de vue des transports. Lorsqu'il y a un choix à faire, il y a malheureusement toujours des déceptions.

M. Philippe Jolliet : le plan financier présenté en décembre 2023 représentait la situation en décembre 2023. Nous avons réalisé un bon résultat, la situation évoluera forcément. Nous devons faire ce plan financier pour avoir un accord de principe de la banque cantonale afin d'avoir un prêt pour ce qui nous manque. Il est clair que nous n'avons pas une énorme épargne actuellement, nous serons obligés de vendre une partie des biens immobiliers ou des terrains. Sans cela, nous ne pourrions pas emprunter CHF 20 millions à la banque. Si notre situation financière s'améliore, et que nous engrangeons plus de fortune ces deux prochaines années, il n'est pas exclu de revoir l'inventaire de ce que nous allons vendre. Cependant, ce ne sera pas possible de ne rien vendre, nous avons des coûts d'entretien, de rénovation. Il y a des priorités à fixer qui seront établies le moment venu, lorsqu'il faudra emprunter de l'argent à la banque.

M. Yannick Julmy, à titre personnel : j'ai une question pour M. le Syndic. Quels ont été les critères pour la formation du jury ?

M. David Bonny : nous sommes 7 et aurions pu être 9. Sauf erreur, un membre professionnel coûte CHF 6'000.--. Par conséquent, nous estimions que 7 personnes étaient suffisantes. Les membres professionnels ont été proposés par le bureau Riforma, ce n'est pas un choix du Conseil communal. A l'interne, nous trouvions logiques que la Conseillère communale en charge de l'école ainsi que la Directrice de l'école primaire en fassent partie. Pour la troisième personne, nous avons hésité entre Mme Isabelle Staub Barbey et moi-même, s'il fallait plutôt de l'aménagement ou de l'administration en général. Nous nous sommes arrêtés sur ma nomination afin d'également équilibrer la représentation des villages. Nous avons tâché de faire au mieux et de faire attention à ne pas dépenser plus que nécessaire. Nous pensons que

ce sera suffisant. Les membres du jury sont tous compétents dans leur domaine, ils connaissent les constructions, ce sont des bureaux d'architecture établis, et ils sont toujours majoritaires pouvant ainsi faire pencher la balance.

M. Yannick Julmy : je n'ai aucun problème au niveau des professionnels et je pense qu'un jury de 7 personnes est une bonne idée. Est-ce bien de mettre dans le jury une personne proche de la retraite ? Je pense qu'il y a d'autres personnes comme notre Président du Conseil général qui est à même de savoir ce qu'il nous faut à l'heure actuelle.

M. David Bonny : je comprends votre questionnement que nous nous posons également, mais il s'agit de la Directrice en place à ce jour, et c'est pour cette raison que nous l'avons choisie. M. le Président est du secondaire 1, ce n'est pas le même niveau, ce n'est pas la même école.

M. Yannick Julmy : ce sont les mêmes infrastructures.

M. David Bonny : nous aurions pu avoir un membre du Conseil général, comme M. Lionel Schouwey, que nous avons associé lors d'une séance. C'est un choix que nous avons fait, nous trouvons bien qu'il y ait quelqu'un de l'intérieur, en contact avec les écoles et l'instruction publique notamment. Elle est effectivement proche de la retraite et ne sera sans doute plus en place lors de l'inauguration du bâtiment. En tant que Directrice actuelle, c'est avec elle que nous travaillons et elle doit avoir l'expérience suffisante pour nous apporter les informations nécessaires. Lors de la séance, il y avait aussi M. Chanez et tous deux nous ont rendus attentifs à certains points auxquels nous n'aurions pas forcément pensé. M. Lionel Schouwey pourra le confirmer.

M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel : concernant l'emplacement, il me semble que le Conseil général avait demandé une étude indépendante afin de déterminer le meilleur site pour l'implantation de la nouvelle école. Cela a été fait et présenté au Conseil général avec notamment les déplacements réalisés, les avantages et les inconvénients, et c'est sur la base de cette étude que la décision de l'emplacement a été prise, afin d'éviter des querelles.

Puisque le concours est désormais publié, est-ce que nous avons des entreprises ou des bureaux d'architectes qui sont intéressés ? Nous savons qu'ils ont beaucoup de travail et ce n'est pas évident d'avoir beaucoup de soumissions à ce concours. Qu'en est-il ?

Mme Isabelle Staub Barbey : c'est confidentiel. C'est le bureau Riforma organisateur qui gère le concours et les inscriptions en contact avec la Secrétaire communale adjointe, Mme Rosalie Broye. Une adresse électronique spéciale a été créée à cette occasion. Les membres du jury et le Conseil communal ne doivent absolument rien savoir des participants au concours, afin de ne pas être influencé.

M. Pierre-Alain Egger : je demandais le nombre actuel d'inscriptions, il est évident que les noms doivent rester secrets.

Mme Isabelle Staub Barbey : le nombre d'inscriptions a été estimé à 50.

M. David Bonny : pour compléter, c'est l'étude de Team+ qui nous a menés sur cet emplacement. Je peux me faire le porte-parole du Conseil communal qui représente les

différents villages. Lorsque nous avons commencé en 2020, nous ne pensions pas que cela était possible mais aujourd'hui, nous sommes tous convaincus de l'endroit et espérons que cela se fera le plus vite possible. Nous voyons également tous les inconvénients que cela peut avoir avec les transports, rien qu'au niveau de l'AES, il nous faut quelque chose digne de ce nom.

Pour s'inscrire au concours, il faut verser CHF 300.--. Ce montant sera récupéré lors du dépôt de la maquette. C'est un peu contraignant, mais cela évite que des personnes s'inscrivent et ne fassent finalement rien.

M. Lionel Schouwey : je viens de vérifier et il faut un numéro d'identification pour créer un compte sur la plateforme simap. Est-ce possible de transmettre au Conseil général le dossier publié ?

M. David Bonny : l'administration communale fera suivre le document.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

12. Informations du Conseil communal

M. le Président donne la parole au Conseil communal pour ses informations.

M. Pierre Bovet prend la parole concernant le projet de valorisation de traversée de localité (Valtraloc).

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le projet Valtraloc de Prez-vers-Noréaz a débuté au printemps 2020, sur la base d'un concept établi par le bureau Team+ sur mandat de l'ancienne commune de Prez-vers-Noréaz.

Le but était d'améliorer la sécurité et le confort de vie au centre du village par le ralentissement du trafic, et par la mise en place de mesures visant à faire cohabiter les différents modes de transport. Des projets connexes devaient également être réalisés simultanément : concept spatial devant le bâtiment administratif, mise en séparatif du secteur « laiterie », mise en conformité des arrêts de bus selon la Loi sur la mobilité (LMob), projet d'évacuation des eaux en cas de crue, etc.

Un premier devis estimatif avait été réalisé par le canton, calculé selon le cahier des charges établi sur la base du projet Team+. Cela représentait un montant de CHF 6.4 millions, répartis à CHF 1.3 millions pour la commune, soit 20% et CHF 5.1 millions pour le canton, soit 80%.

Au début du processus, la question de la prise en compte ou non de la réalisation de la route de contournement a été posée. En accord avec le canton, représenté par le chef de projet M. Berset, il avait été défini que le dimensionnement des mesures prendrait en compte la réalisation de la route de contournement. Cela devait permettre de réduire les coûts finaux du projet Valtraloc des mesures de limitation de trafic.

En 2022, le canton a commencé ce qu'il convient d'appeler aujourd'hui un rétropédalage. En effet, les différents services cantonaux impliqués dans le projet nous ont demandé pour des

raisons légales, mais pas très claires, de ne plus tenir compte du projet de route de contournement, et de mettre en place désormais toute les mesures qu'un trafic de 14'000 véhicules par jour imposait.

L'augmentation des coûts liés à de nouvelles exigences, notamment la nécessité de traiter les eaux de surface et des emprises de terrain pour la rétention des eaux, ne devait finalement avoir qu'un impact, certes important, mais dans des limites acceptables, la commune de Prez n'y participant que pour 20%.

Il faut préciser toutefois que l'augmentation des coûts du projet aura son importance multipliée lorsque la commune devra reprendre une partie de l'actuelle route cantonale, après la mise en service de la route de contournement.

Le 5 décembre 2023, lors d'une séance, le Service des ponts et chaussée (SPC) nous présente une nouvelle clé de répartition. Désormais, la prise en charge des coûts ne sera plus de 20% pour la commune et 80% pour le canton, mais de 44% pour la commune et 56% pour le canton. Les coûts ayant déjà pris l'ascenseur pour atteindre CHF 8 millions, la part communale est désormais de CHF 3.5 millions.

Pour résumer, la collaboration d'un projet réalisé à plusieurs dont les règles de calcul et la répartition des frais changent par décret unilatéral de l'un des partenaires de manière aussi brutale n'est plus claire.

Le Conseil communal a été contraint, au vu des conditions qui lui ont été imposées, de renoncer à la réalisation de ce projet.

Pour être honnête, le canton est venu avec une nouvelle proposition de marchand de tapis pour arriver à une participation de 36% ou 38% pour la commune, cela restait inacceptable.

Des mesures de ralentissement du trafic dans les secteurs les plus dangereux seront proposées au canton afin d'assurer la sécurité sur le chemin de l'école entre autres.

M. Pierre Bovet demande s'il y a des questions au sujet du projet Valtraloc.

M. Hassan Berthoud, à titre personnel : si le projet Valtraloc tombe à l'eau, est-ce qu'il est tout de même prévu quelques aménagements le long de la route principale, comme des trottoirs par exemple ? Je suis tout de même surpris de voir énormément d'enfants longer cette route sur une petite bande herbeuse avec un petit muret et, à peine, des pavés. Je pense qu'autant d'enfants le long d'une route principale et les bus qui s'arrêtent là où il n'y a pas de trottoir, c'est dangereux. Selon moi, il faut faire quelque chose.

M. Pierre Bovet : des demandes d'aménagement parcimonieuses seront faites au canton, mais le projet tel qu'il nous a été proposé, avec CHF 3.5 millions à la charge de la commune, ce n'est plus du tout compatible avec nos finances communales. A ce montant s'ajouteraient encore CHF 2.8 ou 3 millions pour la reprise des infrastructures si la route de contournement se fait dans les 10 ans. Nous disons stop et devons discuter. Nous n'avons malheureusement pas le choix. Nous sommes très étonnés de cette nouvelle clé de répartition, car nous savons que

d'autres communes, dont celle de Neyruz, sembleraient avoir un taux de participation légèrement inférieur à 20% pour le projet Valtraloc.

M. Pierre Alain Scherly, à titre personnel : puisque ce projet tombe à l'eau, qu'en est-il de la réallocation des provisions qui ont été faites pour ce projet ? Et par la suite, comment seront répartis ces fonds et sur quel projet ?

M. Pierre Bovet : M. Philippe Jolliet me corrigera si je me trompe. Il n'y a plus d'affectations précises pour ce projet puisque les réserves ont été dissoutes avec l'introduction de MCH2, à l'exception des réserves obligatoires pour l'eau potable par exemple. Les autres réserves, c'est une fortune disponible qui nous permet d'absorber les futures dépenses, notamment le projet du centre scolaire, sportif et culturel.

M. Lionel Schouwey, à titre personnel : je comprends tout à fait la décision de la commune pour le projet Valtraloc de Prez-vers-Noréaz mais qu'en est-il de celui de Corserey, qui en était dépendant ?

M. Pierre Bovet : ce n'est pas ma décision, mais nous allons certainement reprendre le projet Valtraloc de Corserey. Nous sommes en droit de soupçonner un problème au niveau du canton avec un projet à CHF 8 millions pour Valtraloc et un projet à je ne sais pas combien de millions sur la route de contournement.

M. Pierre Bovet prend la parole concernant le projet de l'assainissement de l'éclairage public.

Le 1^{er} juin 2023, il y a tout juste un an, la révision de la Loi sur l'énergie (LEn) entrain en vigueur avec les modifications concernant l'éclairage public, adoptées par le Grand Conseil le 10 février 2023. La principale modification s'applique à l'art. 5 al. 7 :

Art. 5 LEn

⁷ L'État et les communes doivent disposer d'un éclairage conforme à l'état de la technique, notamment en termes de consommation d'énergie et de pollution lumineuse, et l'exploiter de manière efficace en pratiquant l'extinction nocturne complète ou dynamique dans les zones et durant les horaires qui s'y prêtent. Le Conseil d'État édicte les prescriptions d'exécution ainsi qu'un délai de mise en œuvre.

Une des conséquences de cet article est qu'en 2028, nous devons éteindre les lumières entre minuit et cinq heures du matin ou passer en éclairage dynamique ; raison pour laquelle nous vous avons demandé CHF 160'000.-- pour l'assainissement de Noréaz et Prez-vers-Noréaz. Notre partenaire habituel, le Groupe E, a fait de gros efforts en cherchant de nouveaux fournisseurs et de nouvelles solutions en matière de logiciel d'exploitation, et a compris que son concurrent disposait d'un logiciel vraiment très efficace développé en Suisse. Il s'est ainsi doté du même logiciel, permettant de réduire les coûts, si bien qu'avec ces CHF 160'000.--, nous pourrions également assainir la route cantonale de tracé Valtraloc. C'est une bonne nouvelle. Par conséquent, la totalité des deux villages de Noréaz et de Prez-vers-Noréaz seront en projecteurs LED, avec des dispositifs de détection permettant une gestion dynamique de l'éclairage.

Des solutions techniques sont à l'étude pour le village de Corserey, mais les lampadaires datant de 2016, nous devons les amortir le plus longtemps possible. Nous attendrons le terme du délai permis par la Loi sur l'énergie pour faire des investissements à Corserey.

Les passages piétons seront également assainis avec l'installation de nouveaux lampadaires sur les plus dangereux, surtout celui sur la route cantonale à Prez-vers-Noréaz, ce qui est également compris dans le montant de CHF 160'000.--.

M. Pierre Bovet demande s'il y a des questions au sujet du projet de l'assainissement de l'éclairage public.

M. Mario Ramalho, à titre personnel, demande la date de mise en œuvre de ce projet.

M. Pierre Bovet répond que cela sera fait cette année.

M. David Bonny prend la parole.

Au nom du Conseil communal, je tiens à féliciter les élections à la Présidence et à la vice-Présidence. Nous aurons plaisir à poursuivre le travail avec vous toutes et tous.

Lorsqu'il y a eu la fermeture de l'office postal de Prez-vers-Noréaz, nous avons regardé les comptes communaux et tous ceux se trouvant à la Poste ont été fermés. Nous travaillons désormais avec la BCF et en sommes très satisfaits.

Pour rappel, le Conseil général est invité le 27 mai 2024 entre 16h30 et 18h00 pour une visite du bâtiment de l'administration communale et plus particulièrement des locaux transformés. Je tiens à remercier MM. Michael Chatagny et David Monnerat qui se sont occupés du suivi des transformations dont nous sommes extrêmement satisfaits. Certains d'entre vous ont déjà pu siéger dans la nouvelle salle du Conseil communal.

Je rappelle également la date du marché villageois qui aura lieu ce samedi 25 mai 2024 entre 09h00 et 16h00 autour du bâtiment de l'administration communale à Prez-vers-Noréaz.

Mme Séverine Egger prend la parole.

Comme vous le savez, nous allons faire la dernière rentrée scolaire avec la commune de Ponthaux. Dès l'année suivante, les élèves de Ponthaux ne seront plus dans notre cercle scolaire. Nous préparons actuellement cette séparation, cela prendra du temps. Le service des finances sera beaucoup sollicité pour cette tâche.

Concernant l'AES, le système de facturation « maestro » est en train d'être mis en place pour l'utiliser dès la rentrée. Les premières factures établies avec ce système devraient, sauf erreur, partir en août 2024.

Concernant les tarifs de l'AES, et comme l'a mentionné M. Philippe Jolliet, nous avons discuté avec la commune de Ponthaux qui ne souhaitait pas les augmenter en sachant que cela rechangerait l'année suivante avec le changement de cercle scolaire. Pour vous donner une idée, les tarifs facturés aux parents par notre commune vont de CHF 51.-- à CHF 110.-- la

journée. En comparaison, d'autres AES de la région facturent de CHF 37.-- à CHF 70.-- ou de CHF 54.-- à CHF 130.-- la journée. Nous nous situons plutôt dans la fourchette haute.

Dernièrement, une journée des familles a été organisée à l'AES. Lors de celle-ci, j'ai eu l'occasion de discuter avec certains parents et de les avertir qu'ils devaient s'attendre à une augmentation, bien qu'ils trouvent déjà la charge élevée pour une famille qui place son enfant pour la journée.

Mme Isabelle Bersier : pour des raisons de transparence, je tenais à informer le Conseil général de mon déménagement au sein de la commune, je quitte Corserey pour Prez-vers-Noréaz avec mon époux. Avec le Conseil communal, nous nous sommes questionnés quant à ma place de représentante du groupe de Corserey au sein de l'exécutif ; il s'avère que l'art. 9 de la Convention de fusion mentionne qu'en cas de changement de domicile d'un membre du Conseil communal ou du Conseil général entre deux villages de la commune de Prez, le siège n'est pas à repourvoir. Vous allez donc encore compter sur moi durant les deux prochaines années.

M. Michael Chatagny prend la parole concernant les nettoyages des bâtiments communaux.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Comme l'a brièvement évoqué M. Philippe Jolliet un peu plus tôt, le Conseil communal a étudié une façon de diminuer les frais relatifs aux coûts de nettoyages, mais également de ne pouvoir travailler qu'avec une seule entreprise pour le nettoyage de nos différents bâtiments communaux.

Pour ce faire, une commission au sein du Conseil communal constituée de Mme Séverine Egger, M. Pierre Bovet et moi-même, ainsi que M. David Monnerat, notre Responsable technique, a été créée.

Plusieurs séances ont été organisées afin de définir un cahier des charges le plus complet possible pour chaque bâtiment. Ce cahier des charges a été adressé avec une demande de devis à cinq entreprises. Sur celles-ci, trois nous ont envoyé une offre.

Ces différentes offres ont été analysées et nous avons constaté que l'une d'entre elles ne comprenait pas les produits de nettoyage. Nous l'avons donc éliminée assez rapidement. Nous avons finalement décidé de travailler avec l'entreprise Cardoso Nettoyages car celle-ci connaît déjà les bâtiments de Corserey et de Prez-vers-Noréaz. En effet, nous travaillions déjà avec eux pour les bâtiments de Prez-vers-Noréaz. Nous tenons à relever qu'en cas de problème, quel qu'il soit, ils sont toujours à notre écoute et ont toujours corrigé les problèmes si nécessaire. Il s'agissait également de l'offre la plus avantageuse.

Concernant les frais, cela nous coûtait environ CHF 12'500.-- par mois et nous coûtera environ CHF 9'700.-- par mois avec le nouveau contrat, soit une économie de près de CHF 2'800.-- par mois.

A savoir aussi que l'entreprise Cardoso reprendra petit à petit le nettoyage des bâtiments à Noréaz étant donné que Mme Franc est partie à la retraite et que Mme Ginalski prendra sa retraite fin mai 2024. Quant à Mme Fragnière, elle est encore en activité.

M. Michael Chatagny poursuit avec un discours relatif à sa démission du Conseil communal.

Lors de la séance du 13 mai 2024, j'ai annoncé aux membres du Conseil communal mon souhait de démissionner de l'exécutif. En effet, comme certains le savent peut-être déjà, nous allons avec mon épouse avoir le bonheur de devenir parents au début décembre 2024. Je souhaite être présent le plus possible pour ma famille et je m'aperçois que poursuivre mon activité de Conseiller communal serait une trop grosse charge de travail. Je resterai encore en place jusqu'à fin septembre 2024 environ. Les démarches liées à mon remplacement sont actuellement gérées par l'administration communale. Il est envisageable que la votation pour mon successeur soit programmée le même jour que les votations fédérales du 22 septembre 2024.

Ce soir est donc ma dernière séance du Conseil général. Sachez que cela a été une très belle expérience pour moi de siéger au sein d'un exécutif communal, tant au niveau relationnel qu'au niveau de l'expérience personnelle. J'y ai appris de nombreuses choses dont on ne peut se rendre compte en tant que citoyen. J'ai beaucoup réfléchi à éventuellement continuer jusqu'à la fin de mon mandat, mais après de nombreuses réflexions, j'ai décidé de ne pas aller jusqu'à la fin de la législature. Je suis une personne impliquée et engagée à 100% dans ce qu'elle fait. Avec l'arrivée de mon premier enfant, les priorités ne seront plus les mêmes pour moi, et j'ai dû faire un choix.

Je tiens à remercier mes collègues du Conseil communal pour la bonne entente, le respect mutuel et l'entraide dont nous avons toujours fait preuve lors de nos séances. Je vous remercie déjà, même si nous allons encore siéger durant quelques conseils.

Je tiens également à vous remercier vous, membres du Conseil général, pour la bonne collaboration et les échanges que nous avons eus dans la gestion et le traitement des différents dossiers.

Sachez que je resterai motivé jusqu'à mon dernier jour au sein du Conseil communal et que je reste volontiers à disposition pour toute question.

Merci.

M. le Président le remercie pour son travail et la qualité de ses interventions. Puisqu'il s'agit de la dernière séance du Conseil général de M. Michael Chatagny, il propose à l'assemblée de l'applaudir.

M. David Bonny : nous avons essayé de retenir M. Michael Chatagny mais n'avons pas réussi. Le Conseil communal, ainsi que la commune de Prez le remercient pour son engagement au Conseil communal. C'est une personne sur qui nous avons pu compter, nous regrettons vivement son départ, mais le comprenons. C'est ainsi que nous constatons que la charge de Conseiller·ère communal·e n'est pas toujours simple, elle demande de nombreux sacrifices et de soirées, avec déjà une séance par semaine du Conseil communal. Nous espérons que nous

trouverons d'autres candidatures. Nous remercions encore M. Michael Chatagny pour tout ce qu'il a accompli pour la commune de Prez et savons que nous pourrions toujours compter sur lui. Comme cela a été expliqué, l'administration communale préparera un calendrier pour l'organisation de la prochaine élection dans le cercle électoral de Corserey.

M. Philippe Jolliet : précédemment, j'ai oublié de mentionner que la Commission financière s'est réunie au début de l'année 2024 afin de valider le caractère de dépense liée d'un dépassement de budget concernant l'organisation du concours pour le centre scolaire, sportif et culturel. Ce dépassement est principalement lié à l'augmentation du nombre de lauréats potentiels. Le nombre et le montant des prix sont fixés par les normes SIA. De ce fait, la Commission financière a confirmé le caractère de dépense liée de ce dépassement d'un peu moins de CHF 100'000.--.

M. le Président demande s'il y a d'autres communications de la part du Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

13. Questions, propositions et divers

M. le Président ouvre la discussion.

M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel : est-ce que nous pourrions avoir quelques informations sur l'avancement du projet de la route de contournement ?

Cette route est un des gros sujets de préoccupation de la population de la commune, particulièrement des habitants de Prez-vers-Noréaz. Elle n'est pas à démontrer à nouveau, elle a fait l'objet il y a quelques années d'un sondage dans le village et le résultat était très clair, il y en a assez de tous ces véhicules qui traversent le village. La sécurité des enfants qui se rendent à l'école le long de cette route est aussi un sujet de préoccupation de la population, nous avons un beau projet de nouveau centre scolaire avec salle polyvalente, il faut éloigner ce flot de véhicules du centre du village. N'attendons pas l'accident grave pour enfin agir.

Nous devons vraiment nous manifester auprès des autorités cantonales pour faire avancer le dossier. Nous avons réalisé un remaniement parcellaire, avec une participation financière importante de la commune, dont l'un des buts était d'avoir le tracé et les terrains à disposition.

Je l'ai déjà dit lors de séances précédentes, mais je le répète, j'étais gamin, on en parlait déjà, je suis bientôt à la retraite et on en parle toujours. La population aimerait du concret.

Ce sujet devrait être à l'ordre du jour de chaque séance du Conseil général. Où en est ce projet ?

M. Pierre Bovet : le projet de la route de contournement a pris du retard au niveau du canton. Je vous assure que le Conseil communal relance en permanence le SPC pour obtenir ce projet et l'amener dans les meilleures priorités pour notre commune. Nous le rappelons régulièrement, et encore aujourd'hui, que la commune de Prez a tout fait correctement. Nous avons fait un remaniement parcellaire afin de définir le tracé. Tout le monde s'est mobilisé afin

de répondre aux exigences du canton. Le tracé est défini, le projet est dessiné, il faut désormais le mettre à l'enquête.

Dans un récent courrier du canton, l'ingénieur cantonal, M. André Magnin, nous a appris que le projet de la route de contournement sera enfin mis à l'enquête durant l'automne 2024. Le retard n'est pas uniquement de la faute du canton, qui a adapté en permanence le projet afin de répondre aux expériences vécues avec des projets similaires, et d'anticiper les oppositions. Le canton essaie de blinder le projet afin qu'il suscite le moins d'oppositions possibles. Si tout se déroule bien, il faut compter 5 ou 6 ans pour la réalisation de ce projet, voire peut-être même 8 ou 9 ans. La volonté du canton de réaliser cette route est manifeste, ils nous l'ont toujours confirmé.

M. Yannick Ducommun, pour le groupe de Prez-vers-Noréaz : à la suite d'une discussion dans notre groupe, et en effectuant quelques recherches, j'ai remarqué que certaines communes, comme celle d'Avry, organise plusieurs activités durant l'année pour les enfants, les jeunes, les familles, les seniors. A Prez, la commune organise le dîner des seniors et le marché villageois. Est-ce que la Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs envisage d'organiser d'autres manifestations afin de réunir la population ? Et comment voit-elle l'avenir de cette commission ?

Mme Isabelle Bersier : dès la constitution de la Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs, nous avons l'ambition de faire des propositions d'animations pour notre commune. A l'heure actuelle, nous avons dû travailler sur des projets qui devaient démarrer et s'établir. Le 1^{er} août : rassembler les trois villages autour d'un feu commun et vivre une journée nationale ensemble. Le Noël des seniors : rassembler les seniors des trois villages autour d'un repas. Nous avons également planché sur la mise en route de l'Union des Sociétés Locales de Prez (USLP), qui a pris du temps. Enfin, nous avons été très actifs sur les chemins pédestres de la commune pour proposer des parcours. Nous n'avons pas chômé, chaque projet prend du temps, il faut parfois des confirmations par le canton, il y a beaucoup de travail administratif derrière tout ça. En 2024, nous avons validé la création de l'USLP qui a eu sa première assemblée il y a un mois. L'inauguration des sentiers pédestres aura lieu le 24 août 2024, organisée par la Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs. A partir de là, nous sommes ouverts à créer d'autres choses qui pourraient nous réunir.

Prendre la commune d'Avry pour exemple au niveau de l'animation, c'est bien, mais il faut savoir qu'elle se donne les moyens, au-delà des commissions ; il y a des animateurs rémunérés par la commune. Nous n'en sommes pas encore là, car nous n'avons pas les moyens de passer ce cap de l'animation. Les communes qui ont plus de moyen que nous peuvent mettre en place des structures pouvant supporter des projets dans les temps. Ça ne veut pas dire que nous ne ferons rien et cela me fait plaisir que la question se pose. Nous reprendrons tout ça avec la Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs et ferons des propositions.

Quant à la Commission Senior+, elle se focalisera sur des activités adressées aux seniors.

La Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs pourra désormais s'appuyer sur l'USLP pour réfléchir et trouver des interactions, des synergies afin de vivre des événements réalisables, car à quatre dans cette commission, nous ne pouvons pas faire grand-chose.

M. Pierre-Alain Egger : concernant la Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs et ce qui se passe dans la commune d'Avry, si nous regardons dans cette dernière, nous pouvons constater que tout est publié sur l'application « iSarine », qui est un canal d'informations, lequel n'est pas utilisé uniquement pour avertir des fermetures de l'administration communale ; et nous pouvons voir qu'il y a beaucoup d'activités qui, tout compte fait, ne coûtent pas chères. Des organisations pour un repas que chacun paie sa part ou des parties de cartes, il y a des animations pour lesquelles il n'y a pas de frais. Il est possible d'organiser quelque chose.

Concernant l'USLP, c'est l'Union des Sociétés Locales de Prez. Son but est d'harmoniser la vie des sociétés tout en respectant l'autonomie de chacune d'entre elles. Elle a été constituée par une assemblée le 30 novembre 2023. 25 sociétés en sont membres. Les sociétés de la commune de Prez ayant adhéré aux statuts et participant aux activités de l'USLP peuvent en être membres. Le comité de l'USLP, qui change régulièrement, est composé du vice-Président M. Florian Chatagny de l'Amicale des pompiers de Corserey, de la secrétaire Mme Sylvie Schwab des CorseReines de Corserey, du caissier M. Adrien Egger de la Société de Jeunesse de Prez-vers-Noréaz, du membre M. Oliver Epiney du Groupement des aînés de Noréaz et du Président M. Pierre-Alain Egger de la société de musique La Cigonia de Prez. Chaque membre du comité doit être issu d'une société différente. Comme Mme Isabelle Bersier l'a mentionné, il y a eu une première assemblée le 30 avril 2024. Un calendrier des manifestations a été établi et sera publié dans le bulletin communal avec une petite présentation de l'USLP. Il devrait également être distribué rapidement en tout-ménage dans la commune. Afin de gagner un peu de ressources, un loto sera organisé par l'USLP le 17 août 2024.

M. David Bonny : concernant « iSarine », nous avons beaucoup de demandes, notamment de publier les votations cantonales et fédérales et d'organiser un débat. Ce n'est pas possible. Je vous rappelle qu'à la base, cette application sert d'avertissement aux citoyens en cas de risques ou de danger comme une pollution d'eau par exemple. En effet, c'est utile pour certains éléments. Il nous a été demandé à plusieurs reprises si nous pouvions mettre des événements, tels qu'un loto. Si nous publions toutes les demandes, cela risquerait d'être lassant. Nous devons essayer de rester dans le juste milieu, mais nous avons décidé de rester restrictifs quant aux publications, tout mettre serait compliqué. Je ne suis pas certain que tout le monde apprécierait. Il est toujours possible de communiquer l'information via des tous-ménages.

M. le Président félicite M. Pierre-Alain Egger pour son élection à la présidence de l'USLP.

M. Pierre-Alain Egger : lors de notre dernière séance du Conseil général, il y a eu des discussions sur l'aménagement du tracé du projet de modification du ruisseau des Combes à Prez-vers-Noréaz juste derrière la salle communale.

Plusieurs interventions remettaient en cause l'emprise sur le terrain de l'aménagement de l'entrée d'eau dans la conduite. Cet aménagement a une grosse emprise sur la parcelle derrière la salle communale et rendra inconstructible une grande partie de la partie en herbe de cette parcelle. Je suppose que des limites assez grandes de construction sont aussi imposées aux abords du ruisseau.

La partie « transformateur » du Groupe E ainsi que les infrastructures de Swisscom pourraient, en cas de réaménagement du secteur, se retrouver en sous-sol par exemple.

Il était demandé de revoir le projet, car de la part des intervenants, une bonne partie de la parcelle deviendrait inconstructible et cela représente une grosse destruction de valeur de ce terrain si celui-ci viendrait à être vendu avec la salle communale où nous nous trouvons ce soir.

Il y a largement la place pour cette infrastructure de prise d'eau où se situe actuellement le réservoir incendie qui n'est plus utilisé ou juste en amont.

Pourrions-nous avoir quelques informations sur cet aménagement et si cette variante a été étudiée de plus près ?

Mme Isabelle Staub Barbey : le projet étudié est désormais à l'enquête préalable auprès du canton. Je suppose que les services du canton concernés donneront leur avis sur cette emprise, mais le projet qui nous a été présenté l'année dernière n'a pas changé. C'est la meilleure solution qui a été trouvée. De toute manière, le ruisseau est soumis à l'espace réservé aux eaux, il y a 8 mètres pour cela. Le projet est dans cette emprise. Puis, il y a 4 mètres pour les constructions, nous n'y échappons pas.

M. Pierre-Alain Egger : le projet n'a pas été modifié, c'est-à-dire que nous rendons inconstructible une grande partie du terrain jusqu'au mur de la salle plutôt que de laisser le ruisseau 20 mètres plus loin, là où il était avant, de l'autre côté. C'est une grosse destruction de la valeur de cette parcelle.

Mme Isabelle Staub Barbey : il y a tout de même des possibilités sur cette parcelle, on ne peut pas échapper à cet espace réservé aux eaux. Il y avait vraiment un problème d'entrée sous terre de ce réseau-là, nous devons trouver une solution. Nous ne pouvons pas faire ça sur une parcelle construite de l'autre côté, appartenant à une personne privée. Il y a énormément de choses qui passent à cet endroit, comme le plan d'aménagement directeur (PAD), l'eau claire, l'eau potable, l'eau usée, etc. En quelque sorte, c'est un vrai nœud de tuyaux. C'est la meilleure solution qui a été trouvée et nous n'avons pas tenu à la changer, cela a été étudié.

M. Pierre Alain Scherly, à titre personnel : sur le message relatif aux comptes 2023 du Conseil communal à l'attention du Conseil général publié sur le site communal, à la deuxième page, il est mention des budgets 2023 présentés au Conseil général le 5 décembre 2022, mais en réalité, la séance a eu lieu le 15 décembre 2022. Est-ce possible de faire la correction ?

M. Philippe Jolliet répond par la positive.

M. Pierre Alain Scherly : j'ai bien pris note des informations concernant le cercle scolaire avec Ponthaux. Serait-il possible d'avoir, pour les prochaines séances du Conseil général, un plan d'action détaillé sur les mesures d'assainissement qui seront prises pour régler de manière impartiale le patrimoine, tant matériel que mobilier ? Et concrètement comment cela se traduira-t-il financièrement dans nos comptes avec également les répercussions sur l'AES ?

Mme Séverine Egger : la clé de répartition de tout ce que nous avons acheté est clairement convenue dans la convention. Nous ne pouvons pas y échapper. Par exemple, aujourd'hui, nous

avons sorti l'inventaire informatique, nous devrions tout analyser de manière détaillée car le matériel n'a plus la même valeur qu'à l'époque. Un ordinateur, bien qu'il ait été acheté à un moment précis n'aura pas la même valeur qu'un autre, car il aura peut-être l'écran griffé ou un autre dégât. Il en est de même pour un IPAD. Nous ferons au mieux mais n'arriverons pas à aller dans les détails sinon nous y passerons des heures. Il en est de même pour les salles de classe et les différents jeux qui s'y trouvent. Ce sera au bon vouloir de tous afin de trouver la meilleure solution pour se quitter en bon terme et que personne ne soit lésée.

M. Pierre Alain Scherly : concernant le projet d'agglomération de 5^{ème} génération (PA5), dans les comptes à la position 7900.3132.00, il y des honoraires de personnel sur mandat. Nous avons déjà dû payer un montant pour le PA5. La commune a déjà reçu la facture inhérente à sa participation. Dans le cadre du PA5, différentes mesures seront élaborées et déposées d'ici juin 2025. Quelles en seront les conséquences financières pour la commune et connaît-on déjà quelles mesures auront un impact concret pour la commune ?

Mme Isabelle Staub Barbey : les mesures inscrites au PA5 par la commune sont l'aménagement de la zone centre village de Prez-vers-Noréaz, depuis le carrefour allant à Corserey jusqu'à la salle de Prez-vers-Noréaz, à peu près. C'est un projet qui est un peu lié à celui de Valtraloc, mais qui pourrait également se faire avec la route de contournement, c'est une zone 30, une zone de rencontre. Un autre projet, également dépendant de la route de contournement, est la liaison mobilité douce depuis le village de Prez-vers-Noréaz jusqu'à Maison Rouge. Nous n'avons pas eu le temps de penser à d'autres projets, car nous avons eu à peine 6 mois pour faire cela. Ces projets ont été étudiés par le bureau d'ingénieurs Team+ pour lesquels nous avons un coût estimatif. Nous avons jusqu'au 28 juin 2024 pour inscrire cela dans le PA5.

M. Pierre Alain Scherly : un élément m'a étonné par rapport au PA5 et plus précisément concernant la conférence régionale pour la constitution d'une nouvelle Agglo (CRCNA) lancée par Mme la Préfète. Les travaux ont déjà commencé et ont pour but de créer cette nouvelle Agglo. Est-ce que la commune en fait partie ?

Mme Isabelle Staub Barbey : comme nous l'avions déjà mentionné en séance du Conseil général, nous avons manifesté notre désir de faire partie de l'Agglo, mais nous ne sommes pas dans le périmètre fixé par le Conseil d'Etat. 26 communes font partie de l'Agglo avec cette nouvelle identité, gérée par la Préfète.

M. Pierre Alain Scherly : est-ce qu'il y aura une répercussion par rapport à l'Association régionale de la Sarine (ARS) ?

Mme Isabelle Staub Barbey : la CRCNA a été mise en place afin de définir qui reprendrait l'Agglo et de proposer des solutions. La proposition a été faite que ce soit l'ARS qui reprenne l'Agglo. La prochaine assemblée de l'ARS aura lieu le 6 juin 2024 et c'est lors de celle-ci que la proposition de reprendre l'Agglo sera soumise, ce sera vraisemblablement validé car ce sont les mêmes membres qu'à la CRCNA.

M. Pierre Alain Scherly : concernant le Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux, j'ai été approché par certains propriétaires concernant la charge financière liée au financement des installations d'évacuation. Est-ce qu'une entrée en matière d'avoir un allègement par

rapport à cette taxe de raccordement serait envisageable pour les quelques propriétaires concernés par des terrains agricoles encore exploités ?

M. Pierre Bovet : c'est une question délicate, qui est traitée au cas par cas, car cela dépend des situations. Il faut vraiment des conditions particulières que je ne peux pas citer de tête. Nous avons soumis les questions qui nous sont parvenues à un avocat, qui a analysé notre règlement et qui nous a donné raison sur toute la ligne sur la manière dont nous avons établi les taxes. C'est difficile de faire des exceptions car cela créera un précédent s'il n'y a pas un justificatif. Il y a des cas qui ont été corrigés car il avait des incohérences, mais c'est rare.

M. David Bonny, au nom du Conseil communal : s'il y a bien deux éléments que nous souhaitons absolument maintenir, c'est l'égalité vis-à-vis de tout le monde, donc il n'y a pas d'exceptions. Tous·tes les citoyen·ne·s doivent se sentir considéré·e·s de la même manière, s'il y a une raison de faire quelque chose différemment, c'est qu'elle existe. Le deuxième élément est, dans toute la mesure du possible, la transparence lorsque nous le pouvons. Nous tenons vraiment à ces deux éléments et ne souhaitons pas commencer avec des différences de traitement cela deviendrait compliqué et ce n'est pas voulu.

M. Pierre Alain Scherly : par rapport à la protection de l'environnement et aménagement du territoire, dans plusieurs communes, y a des aides financières sous la forme de subvention pour les propriétaires qui investissent dans les panneaux solaires. Après lecture du Règlement sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions, il n'y a pas de subventions prévues. En tant que commune « Cité de l'Energie » est-ce que cette proposition a fait l'objet de discussion au sein du Conseil communal ?

M. David Bonny : c'est une question budgétaire. Actuellement, nous donnons des subventions pour les abonnements de transports publics. Nous ne pouvons pas aller au-delà car nous ne sommes pas une commune assez riche, même si ce serait bienvenu.

M. François Trotti, à titre personnel : afin de rebondir sur l'USLP et les différentes manifestations, je fais un peu de publicité. Après le marché villageois, le samedi 25 mai 2024, le Chœur-mixte St-Jacques de Noréaz donne un concert à 20h00 à Noréaz, avec la participation des Compagnons de La Sonnaz.

M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel : la numérisation du cadastre de la commune, par exemple le site geofr, n'est pas du tout à jour. Nous avons accepté qu'un géomètre numérise tout, bien avant le début du remaniement parcellaire, terminé lui aussi depuis bien des années, et les données ne sont toujours pas à jour. Qu'en est-il ? Est-ce qu'un jour ces plans publics seront mis à jour ?

M. Philippe Jolliet : concernant l'agriculture je le sais et cela m'embête bien, nous ne savons pas à qui appartient tel terrain. Cependant, le problème vient du Registre Foncier qui nous a promis de faire la mise à jour.

M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel : il est vrai que lorsque nous avons choisi, c'était à l'Etat de faire cette numérisation, il doit y avoir une quinzaine d'années. Je me rappelle que

l'entreprise choisie l'avait déjà fait pour plusieurs communes et avait déjà du retard. L'Etat choisit toujours ces mêmes entreprises qui font la numérisation dans les communes. Ça ne se fait pas et c'est un vrai scandale.

M. Pierre Bovet : il y a 15 ans en arrière, c'était le bureau Barbieri qui avait numérisé le cadastre pour Prez-vers-Noréaz. Il y a longtemps que c'est fini et que cela a été transmis au canton. Nous leur transmettons toutes les données cadastrales, et également les autres couches (réseau d'eau, d'épuration, etc.). Il y a beaucoup de retard au Registre foncier.

Mme Isabelle Staub Barbey : sur le site de la commune, nous pouvons retrouver toutes les informations relatives au système d'informations du territoire (SIT) communal, c'est assez intéressant. Nous pouvons y retrouver les conduites d'eau sur chaque parcelle, tout ce qui est connu y est inscrit.

M. David Bonny : je reviens sur la discussion de décembre 2023 au sujet du label « Cité de l'énergie », pour lequel j'avais annoncé que je vous donnerai des informations lors de chaque séance. Nous sommes en pleine certification. Nous avons eu deux séances complètes avec M. Lehmann, le responsable pour le label, et aurons prochainement une séance avec la Commission de l'énergie, du développement durable et de la mobilité. Les choses sont donc en cours.

M. le Président réitère ses remerciements à l'ensemble du Conseil général et ses félicitations aux nouveaux élus, MM. Pierre Alain Scherly et Lionel Schouwey.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président clôt la séance, il est 21h50.

Au nom du Conseil général

La Secrétaire-adjointe
Auteure du procès-verbal



Rosalie Broye

La Secrétaire communale



Mireille Gross

Le Président



Samuel Gendre